Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 17/04/2026
Publié le 17/04/2026
ID : 035-213503279-20260417-AR_2026_063-AR

servon sur-vilaine

# ARRÊTÉ DE DÉLÉGATION DE FONCTION ET DE SIGNATURE À UN ADJOINT

## ÉRIC MONLIBERT

Arrêté du Maire n° 2026/063

Monsieur Melaine MORIN,
Maire de la commune de Servon-sur-Vilaine,

Vu les articles L. 2122-18 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 2026-03-27 en date du 20 mars 2026 fixant à huit le nombre d'adjoints au Maire ;

Vu la délibération n° 2026-03-28 en date du 20 mars 2026 portant élection des adjoints au Maire ;

Vu la délibération n° 2026-04-30 en date du 1er avril 2026 par laquelle le Conseil municipal a délégué au Maire au terme de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales un certain nombre de ses compétences ;

Considérant que pour permettre une administration efficace de l'activité communale, il convient de donner délégation à Monsieur Eric MONLIBERT, 3ème adjoint au Maire ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1** : En application de l'article L. 2122-18 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur Eric MONTLIBERT, 3ème adjoint au Maire, est délégué « aux sports et à la vie associative » et est ainsi habilité à exercer, sans pouvoir engager les finances de la collectivité, les attributions suivantes :

- Coordination de l'activité de service public du coordinateur sportif, des associations sportives
- Elaboration et suivi du budget du secteur
- Coordination des projets associatifs et sportifs, à l'organisation et au soutien des manifestations sportives communales ou intercommunales
- Suivi des sollicitations relatives au domaine sportif
- Suivi et examen de projets de passation des contrats relatifs au domaine sportif
- Elaboration et suivi du projet sportif local
- Animation de la commission « Vie associative, sports et loisirs »
- Conduite de la démarche de labellisation « ville active et sportive »
- Suivi et participation au projet de restructuration du Complexe sportif
- Suivi et participation à l'élaboration et la mise en œuvre de la politique sportive communautaire
- Suivi et participation à la conception et la mise en œuvre du PEDT

MAIRIE
Rue Théodore Gaudiche
35530 SERVON-SUR-VILAINE
Tel. : 02 99 00 11 85
Fax : 02 99 00 23 89
E-mail : contact@ville-servonsurvilaine.fr
www.ville-servonsurvilaine.fr

Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 17/04/2026
Publié le
ID : 035-213503279-20260417-AR_2026_063-AR

Délégation est également accordée pour la signature des convocations et comptes-rendus des commissions et réunions *ad hoc*.

Ces fonctions seront assurées concurremment avec le Maire.

**ARTICLE 2** : En sa qualité d'officier d'état civil, il est rappelé que Monsieur Éric MONLIBERT est habilité, de droit, à :

- Constater les naissances et en dresser acte (articles 55 et 56 du Code civil)
- Célébrer les mariages après publication légale et en dresser acte (articles 63,75 et 165 du Code civil)
- Constater les décès et en dresser acte (article 78 du Code civil)
- Tenir des registres d'état civil

**ARTICLE 3** : La présente délégation étant consentie par le Maire, sous sa responsabilité et sous sa surveillance, le délégataire rendra compte au Maire, sans délai, de toutes les décisions prises et actes signés à ce titre.

**ARTICLE 4** : La présente délégation prend effet à compter du 20 mars 2026.
Elle prendra fin en cas de cessation de fonction par le délégataire, et en tout état de cause à l'expiration du mandat du Conseil municipal. Le Maire dispose d'un pouvoir discrétionnaire pour les retirer.

**ARTICLE 5** : La Directrice Générale des Services de la mairie de Servon-sur-Vilaine, est chargée de l'application du présent arrêté qui sera publié et notifié à l'intéressé et dont une ampliation sera transmise à la Préfecture d'Ille-et-Vilaine.

Fait à Servon-sur-Vilaine,
Le 17 avril 2026

Le Maire,
Melaine MORIN,




Notifié le
Et valant spécimen de signature

Spécimen de paraphe